

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W21-659310

123862

 Maladie Dentaire Optique Autre

9684

Société : Rami

Matricole :

 Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BAJJASI

Date de naissance :

Adresse :

0661325255

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Dr BOUDEFOR AHMED

الدكتور بوظفور
2021
366 Lot Haddouri 1^{er} Etage
Sidi Maârouf-Casablanca
Tél: 05 22 58 14 81

Date de consultation : 17/6/2022

Nom et prénom du malade : BAJJASI ADAM

Age:

Lien de parenté :

 Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : ADAM

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'atté médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

27/6/22 R

- Diabétologie (Paris 13)
 - Echographie
 - Spécialiste en médecine de travail (Rennes)
 - Ex. Médecin-chef de centre médical Sidi Maâ

الشعل (دين)
لـ (Rennes) decine de travail (Rennes)

ي سيدى معروف سابقا

الدكتور بوضفورة احمد
Dr BOUAFOR AHMED
1er Etage
Casablanca
Bab LOUJED
Tel: 05 22 58 14 21
Tel: 05 22 58 14 21

Mader

✓

PPV 93DH00

LOT 19029 9
EXP 12/2023

الدكتور بوضفور أ.د
الطفل - العان

عاشر للجند
إكرام ميدين

الطب العام

- ١٠ دبلوم في مرض السكري
 - ٩ الفحص بالصدى
 - ٨ اخصاصي في طب الشغل (رين)
 - ٧ رئيس المركز الصحي سيدى معروف سابقا

... v 23DH00

LOT 18025 1
EXP 01/2024

LEVAMOX®
Poudre pour suspension buvable

Poudre pour suspension buvable en sachet de

14,60

Dr BOUDFOR AHMED
الدكتور بودفورد
1er Etage

366

DERMASEPT
Crème antiseptique

Lot :
À consommer de
préférence avant le :
PPC :